

**Volet B**

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



11073038

TRIBUNAL COMMERCE
CHARLEROI - ENTRÉE LE

- 4 -05- 2011

Greffé

Dénomination : **SOCAFLEX**

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : Avenue du Marquis 3 - ZI 6220 Fleurus

N° d'entreprise : 0417.377.637

Objet de l'acte : **Démission et nomination d'un administrateur du Conseil d'Administration**
Démission et nomination d'un administrateur délégué
Approbation d'une convention de Management

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 04 avril 2011 tenue au siège social de la société.

1ère Résolution - Après avoir entendu toutes les parties présentes, il est donné lecture de la lettre de démission de madame UYTENHOVE Michèle. L'assemblée est ensuite invitée à se prononcer quant à cette démission. Mise au vote : Après un échange de vues, cette résolution est acceptée à l'unanimité des voix présentes - L'assemblée accepte la démission de madame UYTENHOVE Michèle de ses fonctions d'administrateur déléguée et d'administrateur du Conseil d'Administration de la société et ce, avec un effet au 31 mars 2011.

2ème Résolution - Subséquemment, l'assemblée se prononce sur la gestion de l'administrateur sortant.

Mise au vote : Après un échange de vues, l'assemblée décide à l'unanimité des voix présentes, de donner décharge pleine et entière à madame UYTENHOVE Michèle pour l'exercice de ses mandats arrêtés au 31 mars 2011.

3ème Résolution - L'assemblée réunie s'entend quant à la démission de monsieur SIEMONS Michel de son mandat d'administrateur du Conseil d'administration.

Mise au vote : Après un échange de vues, cette résolution est acceptée à l'unanimité des voix présentes - L'assemblée décide de démissionner monsieur SIEMONS Michel de ses fonctions d'administrateur du Conseil d'Administration de la société et ce, avec un effet au 31 mars 2011.

4ème Résolution - Subséquemment, l'assemblée se prononce sur la gestion de l'administrateur sortant.

Mise au vote : Après un échange de vues, l'assemblée décide à l'unanimité des voix présentes, de donner décharge pleine et entière à monsieur SIEMONS Michel pour l'exercice de son mandat arrêté au 31 mars 2011.

5ème Résolution - Ensuite, l'assemblée acte la proposition de nomination de madame UYTENHOVE Florence en remplacement de madame UYTENHOVE Michèle. Mise au vote : Par vote séparé, l'assemblée accepte à l'unanimité, la nomination de madame UYTENHOVE Florence, Sentiers des Bruyères n°4 - 1440 Braîne-le-Château, en qualité d'administrateur déléguée et d'administrateur du Conseil d'Administration de la société. L'assemblée précise que ce mandat sera rémunéré et prendra cours en date du 01er avril 2011.

6ème Résolution - Enfin, l'assemblée acte la proposition de nomination de la Société en Commandite Simple G. KOCH INTL MANAGEMENT en remplacement de monsieur SIEMONS Michel. Mise au vote : Par vote séparé, l'assemblée accepte à l'unanimité, la nomination en qualité d'administrateur du Conseil d'Administration, de la Société en Commandite Simple G. KOCH INTL MANAGEMENT, avenue des Hêtres 17 à 1421 Ophain-Bois-Seigneur-Isaac, avec comme représentant permanent au sens de l'article 61 du Code des Sociétés, monsieur KOCH Gerhard. L'assemblée précise que ce mandat sera rémunéré à concurrence de 200,00 € hors Tva par journée prestée et ce, sans préjudice à l'octroi de tantièmes ou autres gratifications par l'assemblée générale, suivant la convention de management soumise à l'assemblée.

L'administrateur délégué,

UYTENHOVE Florence

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/05/2011 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature